

«Sous toutes réserves»
Par SDÉ et par courrier

Laval, ce 23 octobre 2012

Avocats-conseils
Gilles Hébert, c.r.
Jean Hétu, Ad. E.
Hon. Claude Carignan

scadrin@dufresnehebert.ca
ligne directe : 514-392-5725

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse
800, Place Victoria 2e étage
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Retrait des questions des sections 7 à 10
Réf. : Demande de renseignements no 1 de l'Union des municipalités du Québec
Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2013-2014
R-3814-2012
N/dossier : 40117-95

Chère consoeur,

La présente a pour de faire suite à la demande de renseignements no 1 de l'Union des municipalités du Québec déposée initialement le 2 octobre 2012 et corrigée le 3 octobre 2012 dans le cadre du dossier mentionné en rubrique.

Suite au dépôt de cette demande de renseignements, des discussions ont eu lieu entre l'UMQ et le Distributeur (à l'initiative de la vice-présidence « Réseau de Distribution ») en ce qui a trait aux questions des sections 7 à 10 qui visent diverses problématiques spécifiques au monde municipal.

Au terme de ces discussions, il a été convenu que ces questions seraient mieux traitées à l'extérieur du processus du dossier tarifaire ACTUEL du Distributeur et celui-ci a pris l'engagement de contribuer à un groupe de travail conjoint entre la vice-présidence « Réseau de Distribution » et la Direction générale l'UMQ portant sur l'ensemble de ces sujets.

Dans ce contexte et sans préjudice à son droit de reprendre ces sujets dans un éventuel dossier tarifaire, l'UMQ désire donc procéder au retrait des questions des sections 7 à 10 inclusivement

Montréal

800, Place Victoria, bureau 4500, C.P. 391, Montréal (Québec) H4Z 1J2
Téléphone : 514.331.5010
info@dufresnehebert.ca

Télécopieur : 514.331.0514
www.dufresnehebert.ca

Laval

1200, boulevard Chomedey, 4^e étage, bureau 400, Laval (Québec) H7V 3Z3
Téléphone : 450.682.5010
Télécopieur : 450.682.5014

de sa demande de renseignements no 1 et ce, avec le consentement du Distributeur, tel que mentionné précédemment.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Steve Cadrin, avocat

SC/sb

#417149